

Rapport Annuel

16
—
17



Comité de gestion
de la taxe scolaire
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

GOUVERNANCE

Le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (Comité de gestion) est un organisme public régi par la Loi sur l'instruction publique. Il est gouverné par douze membres; dix d'entre eux sont des élus désignés par les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal et deux personnes sont désignées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le Comité de gestion offre des services techniques, administratifs et financiers aux cinq commissions scolaires de l'île de Montréal. Son territoire correspond à l'île de Montréal ainsi qu'un territoire à l'ouest de l'île de Montréal, qui s'étend jusqu'à la frontière de l'Ontario, pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

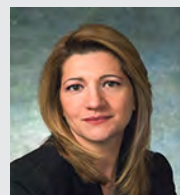
Dans le cadre de ses activités, le Comité de gestion :

- impose et perçoit la taxe scolaire sur le territoire des commissions scolaires de l'île de Montréal;
- répartit équitablement les revenus de placements de la taxe scolaire entre les commissions scolaires de l'île de Montréal en allocations pour des mesures de rattrapage en éducation dans les milieux défavorisés;
- effectue des emprunts et pourvoit aux besoins de liquidités des commissions scolaires de l'île de Montréal;
- favorise la concertation sur différents dossiers;
- offre des services communs aux commissions scolaires tels des services juridiques, le Régime de gestion des risques et le Système d'achats coopératif;
- produit et publie des documents statistiques et des outils de référence en milieux défavorisés.

Le Comité de gestion permet l'atteinte d'une plus grande justice sociale sur l'île de Montréal en égalisant l'effort fiscal entre les contribuables et en répartissant les revenus de façon équitable. Il favorise la concertation, et ce, notamment, en matière d'éducation dans les milieux défavorisés. Il offre des services qui génèrent des économies d'échelle importantes au profit des élèves des commissions scolaires.

MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION POUR L'ANNÉE 2016-2017

PRÉSIDENTE



PATRICIA R. LATTANZIO
Commission scolaire English-Montréal

MEMBRES DÉLÉGUÉS



MIVILLE BOUDREAU
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île



CLAUDE CUIILLIERIER
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys



KENNETH GEORGE
Commission scolaire de Montréal

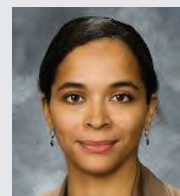


SUANNE STEIN DAY
Commission scolaire Lester-B.-Pearson



ANNE-MARIE LEPAGE
Désignée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

MEMBRES SUBSTITUTS



RENÉE-CHANTAL BELINGA
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île



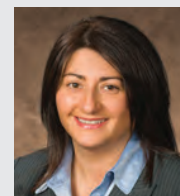
CHRISTIAN DESJARDINS
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys



FRANK DI BELLO
Commission scolaire Lester-B.-Pearson



JEAN-FRANÇOIS GOSSÉLIN
Commission scolaire de Montréal



SYLVIA LO BIANCO
Commission scolaire English-Montréal

Les commissions scolaires sont responsables, sur leur territoire respectif, de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire public ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale pour les adultes. Sur l'île de Montréal, il y a cinq commissions scolaires :

- Commission scolaire de Montréal
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
- Commission scolaire English-Montréal
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson

RAPPORT SUR LES PLAINTES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique et au code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion, aucune plainte à l'encontre d'un membre n'a été déposée au bureau de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je présente le rapport annuel 2016-2017 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Ce rapport annuel traduit en résultats les réalisations de l'organisation et permet de rendre compte de la façon dont le Comité de gestion matérialise ses mandats. Il permet également de prendre connaissance des bénéfices qui en découlent en faveur des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal. Le Comité de gestion est soucieux d'utiliser tous les leviers mis à sa disposition afin d'augmenter les allocations à remettre aux commissions scolaires et il vise à offrir des services pour diminuer leurs coûts d'opérations administratives.

Le Comité de gestion a tout d'abord été créé pour assurer une plus grande équité dans le réseau scolaire montréalais et tendre à l'égalité des chances en éducation, en œuvrant auprès des élèves de milieux défavorisés. Il voit toujours à répartir équitablement et de façon non discriminatoire les ressources afin de soutenir les services auprès de ces élèves. Dans cette foulée, le Comité de gestion permet de traiter tous les contribuables de l'île de Montréal sur le même pied, en imposant un taux de taxe unique pour tous les immeubles situés sur le territoire des cinq commissions scolaires.

Le rapport annuel 2016-2017 jette un regard sur la gestion de l'organisation. La grande qualité des services offerts aux commissions scolaires demeure au cœur des décisions prises durant l'année, tant dans les activités de perception de la taxe scolaire, que celles du financement, du Système d'achats coopératif, du Régime de gestion des risques ou des services juridiques. L'efficacité de ses méthodes de gestion permet un soutien constant aux mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés.

Comme présidente du Comité de gestion, je m'assure, avec toute la collaboration de l'équipe de direction, de la transparence des décisions et des méthodes de gestion. Je peux témoigner de l'esprit de coopération de tous les membres dans l'accomplissement de la mission du Comité de gestion auprès des commissions scolaires de l'île de Montréal. Cet organisme méconnu, complémentaire aux mandats des commissions scolaires, a toutes les raisons d'être fier de ses réalisations encore cette année.

En terminant, je reconnais le travail et les efforts des membres du personnel. Je leur réitère toute ma confiance. Je les remercie pour le travail accompli qui est la pierre angulaire de la réussite des projets que nous leur confions.

**La présidente,
Patricia R. Lattanzio**

FAITS SAILLANTS 2016-2017

Le Comité de gestion veut maintenir des services efficaces et efficaces aux commissions scolaires de l'île de Montréal. Il s'applique à gérer de façon tout aussi efficace, efficiente et transparente ses ressources et à assurer le bon fonctionnement de la vie démocratique et le respect des règles d'intégrité, d'éthique et de gouvernance. Les résultats marquants sont présentés à travers les mandats du Comité de gestion.

TAXE SCOLAIRE

Depuis 1990, le Comité de gestion fait la gestion centralisée de la taxe scolaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal. Unique au Québec, cette centralisation évite le dédoublement de l'émission des comptes de taxe scolaire par les commissions scolaires francophones et anglophones, elle permet l'uniformisation du taux de taxe scolaire sur le territoire et elle évite de dupliquer cinq fois ce service administratif dans les commissions scolaires.

La totalité de la taxe scolaire imposée est répartie et versée aux commissions scolaires de l'île de Montréal au prorata de leurs effectifs, assurant ainsi le financement d'environ 20 % de leurs dépenses de fonctionnement.

Lors de la facturation originale de juillet 2016, 518 537 comptes de taxe scolaire ont été expédiés aux contribuables des 39 municipalités du territoire des commissions scolaires de l'île de Montréal pour un montant total de 482 448 744 \$, une hausse de 1,10 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de la taxe scolaire, fixé à 0,17765 \$ par 100 \$ d'évaluation, a été appliqué aux évaluations foncières ajustées et uniformisées des immeubles imposables du territoire, soit 253,3 milliards de dollars, pour générer ce revenu.

En cours d'année, des comptes de taxes supplémentaires ont été émis aux contribuables de l'île de Montréal pour un revenu de 6 515 23 \$. De plus, les revenus d'intérêts de la taxe scolaire et ceux sur les taxes à recevoir ont été de 4 380 077 \$ en 2016-2017. Ces sommes, déductions faites des coûts de perception, sont entièrement mises à la disposition des commissions scolaires.

MILIEUX DÉFAVORISÉS

ALLOCATIONS POUR LES MILIEUX DÉFAVORISÉS

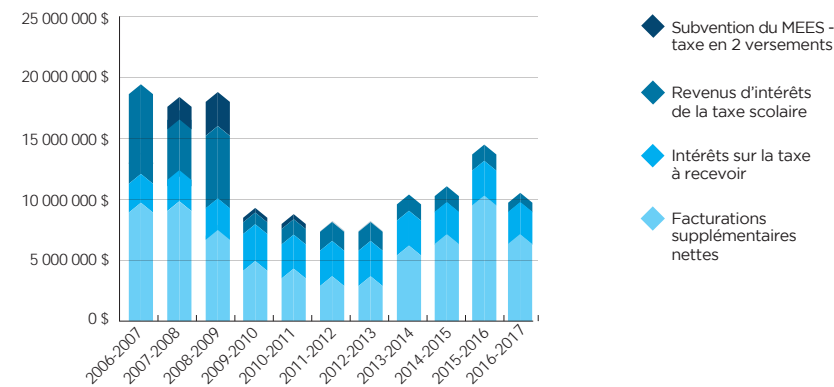
Le Comité de gestion répartit annuellement les sommes provenant des facturations supplémentaires et des revenus d'intérêts de la taxe scolaire aux commissions scolaires de l'île de Montréal pour des mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les écoles de milieux défavorisés. La somme de 10 000 000 \$ a été allouée en 2016-2017. Le Comité a pu libérer 2 millions de dollars de plus que l'année précédente au profit des commissions scolaires.

Ces allocations ont été distribuées selon les règles de répartition adoptées par la résolution 7 du 13 mars 2014 du Comité de gestion. Ces règles tiennent compte des principes de solidarité et d'équité et sont en lien avec les outils de gestion développés par le Comité de gestion, soit la carte de la défavorisation et la classification annuelle des écoles primaires et des écoles secondaires des commissions scolaires de l'île de Montréal, selon leur indice de défavorisation. Les allocations ont été allouées comme suit :

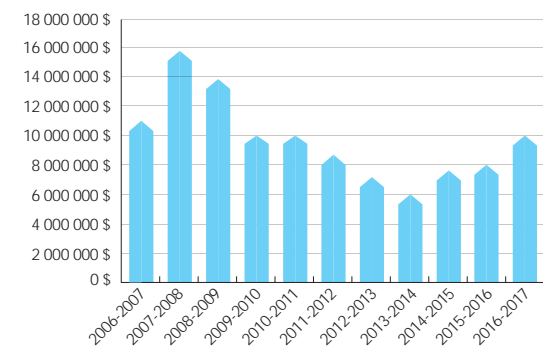
Commission scolaire de Montréal	5 127 724 \$
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	1 832 225 \$
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2 424 219 \$
Commission scolaire English-Montréal	456 343 \$
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	159 489 \$
	<hr/>
	10 000 000 \$

Les membres du Comité de gestion ont fixé à 10 500 000 \$ le montant de ces allocations pour l'année 2017-2018.

REVENUS PROVENANT DE LA TAXE SCOLAIRE (EXCLUANT LA TAXE SCOLAIRE ORIGINALE)



ALLOCATIONS POUR LES MILIEUX DÉFAVORISÉS



INSTRUMENTATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS

Les outils de référence en milieux défavorisés du Comité de gestion ont été mis à jour à partir des inscriptions scolaires de novembre 2016. Ainsi, la Classification annuelle des écoles primaires et des écoles secondaires des commissions scolaires de l'île de Montréal selon leur indice de défavorisation, le Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal et les Modalités de répartition en pourcentage des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion ont été publiés et sont disponibles sur le site Web du Comité de gestion.

FINANCEMENT À COURT ET À LONG TERME

GESTION DE TRÉSORERIE

La gestion centralisée de la trésorerie des commissions scolaires de l'île de Montréal et du Comité de gestion permet la consolidation quotidienne des besoins de fonds et la réalisation d'emprunts pour le solde net nécessaire aux transactions prévues pour la journée. Cette opération quotidienne permet la rentabilisation des soldes bancaires et des économies d'intérêts pour les commissions scolaires de l'île de Montréal.

Le Comité de gestion a agi à titre d'emprunteur tout au cours de 2016-2017 en transigeant sur le marché monétaire à l'aide de son papier commercial et en effectuant des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les transactions d'emprunts à court terme ont totalisé une valeur de 144,8 milliards de dollars et l'encours moyen quotidien s'est établi à 396,9 millions de dollars. Les emprunts bancaires sur marge de crédit ont été utilisés pour 22,3 millions de dollars, soit 0,015 % des transactions d'emprunts. Le système centralisé de financement à court terme a permis aux commissions scolaires de l'île de Montréal et au Comité de gestion de réaliser des économies d'intérêts de 1 559 000 \$ en plus d'éviter les soldes bancaires improductifs.

EMPRUNTS À LONG TERME

Le Comité de gestion a réalisé 185 838 000 \$ d'emprunts à long terme auprès du Fonds de financement durant l'exercice financier 2016-2017. Ces sommes servent à financer les dépenses en immobilisations des commissions scolaires de l'île de Montréal.

PLACEMENTS À LONG TERME

Au 30 juin 2017, le Comité de gestion détenait 4 581 476 \$ de billets à terme adossés à des actifs provenant de la restructuration des placements en papier commercial adossé à des actifs acquis en juillet 2007. Au cours de l'année 2016-2017, le Comité de gestion a reçu des remboursements en capital de 47 182 115 \$ et des intérêts de 374 191 \$ sur ces titres. Ces placements sont dorénavant provisionnés dans leur totalité.

RÉGIME DE GESTION DES RISQUES

Le Régime de gestion des risques (RGR) est le fonds d'auto-assurance qui couvre la responsabilité civile générale et la responsabilité des administrateurs et des dirigeants des commissions scolaires de l'île de Montréal et du Comité de gestion. Il est soutenu par un comité de gestion des risques composé d'un représentant désigné par chacune des commissions scolaires de l'île de Montréal et du Comité de gestion.

Dans le cadre du volet auto-assurance, les réclamations alléguant la responsabilité civile sont enquêtées et indemnisées, s'il y a lieu. De plus, une assurance particulière est souscrite pour couvrir la responsabilité lors des voyages étudiants à l'étranger.

Le RGR s'est également doté d'un volet de prévention afin de diminuer les risques d'accident qui peuvent survenir dans les quelques 500 établissements scolaires publics de l'île de Montréal. Le volet prévention s'est articulé autour des visites d'inspection d'établissements scolaires et des sessions de formation en responsabilité et en prévention des accidents pour le personnel des commissions scolaires. De plus, les publications du Manuel de responsabilité civile et du Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires sont disponibles.

Les établissements scolaires ont rapporté 17 681 rapports d'événements cette année, comparativement à 14 213 en 2015-2016. Les réclamations reçues sont au nombre de 86, dont 65 pour des événements survenus cette année. Au 30 juin 2017, 186 dossiers de réclamations demeuraient toujours en traitement pour établir une provision pour indemnités de 1 859 417 \$.

Le coût du volet assurance du RGR, établi sur le coût moyen des cinq dernières années, a été de 154 245 \$, soit l'équivalent d'une prime de 0,67 \$ par effectif. En comparant les primes de sept autres commissions scolaires, l'économie en prime d'assurance que procure ce service de mise en commun est estimée à 642 277 \$.

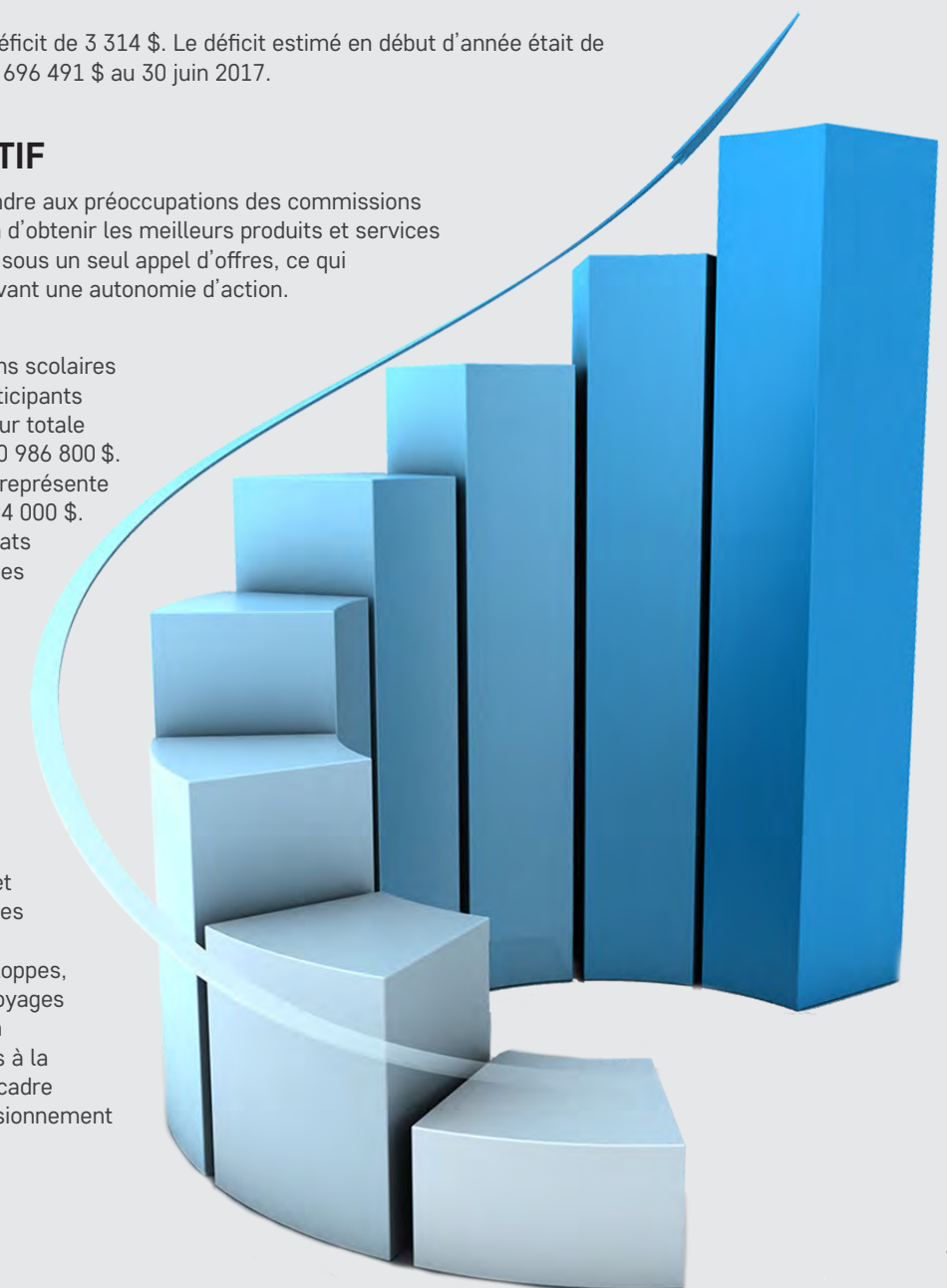
L'exercice 2016-2017 s'est conclu par un léger déficit de 3 314 \$. Le déficit estimé en début d'année était de 102 762 \$. Le surplus accumulé du RGR est de 3 696 491 \$ au 30 juin 2017.

SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF

Le Système d'achats coopératif (SAC) veut répondre aux préoccupations des commissions scolaires et des autres organismes scolaires afin d'obtenir les meilleurs produits et services aux meilleurs coûts en regroupant des quantités sous un seul appel d'offres, ce qui favorise un pouvoir d'achat accru tout en conservant une autonomie d'action.

Les économies réalisées par les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal et les autres organismes participants au SAC sont évaluées à 2 593 800 \$ sur une valeur totale d'achats projetés de produits en 2016-2017 de 10 986 800 \$. La catégorie de service des agences de voyages représente pour sa part, un volume d'achats de près de 4 294 000 \$. En considérant cette dernière, le cumulatif d'achats potentiels est de 15 281 300 \$ pour l'ensemble des catégories. Depuis ses débuts en 1983-1984, les économies totalisent un montant estimé à 29,7 millions de dollars, soit une moyenne annuelle de 900 000 \$ pour chacune des 33 années d'opération.

Douze catégories de produits et de services étaient concernées par le regroupement d'achats : papier d'impression, papier hygiénique et papier essuie-mains, sacs à ordures, lampes et ballasts, mazout, fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire, filtres à air, fournitures de micro-informatique, fournitures de bureau, enveloppes, fournitures d'arts plastiques et les agences de voyages pour les voyages étudiants. Le Comité de gestion est responsable des dossiers pour ces catégories à la demande du comité des achats et il agit dans le cadre réglementaire concernant les contrats d'approvisionnement des organismes publics.



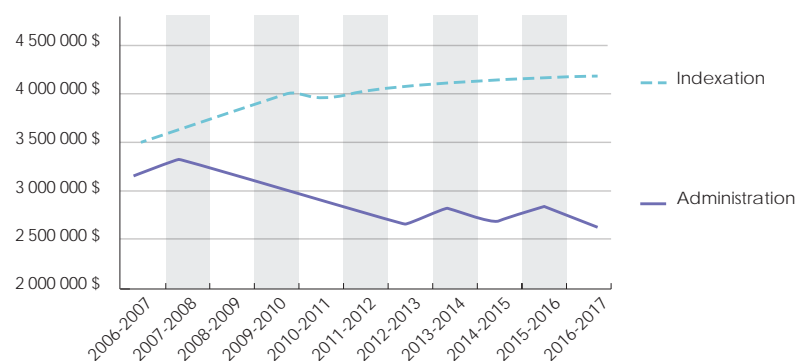
ADMINISTRATION DU COMITÉ DE GESTION

Les dépenses nettes pour l'administration du Comité de gestion et les opérations de perception de la taxe scolaire ont été de 2 647 340 \$ en 2016-2017, comparativement à 2 719 871 \$ en 2015-2016.

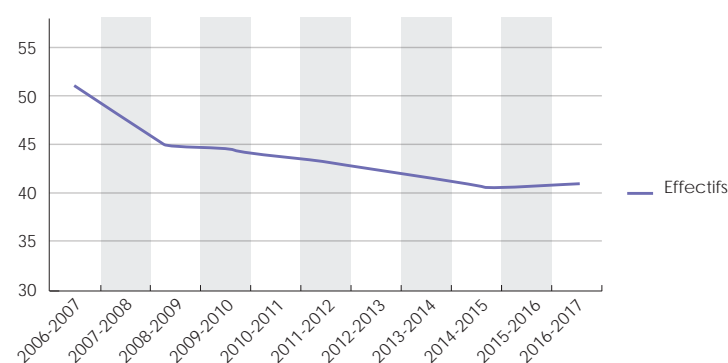
Le financement des frais de fonctionnement a été assuré par une subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de 1 691 531 \$ et par une contribution des revenus d'intérêts de la taxe scolaire de 955 810 \$. Les dépenses brutes de l'administration de l'exercice ont été inférieures de 370 791 \$ à celles prévues au budget 2016-2017 adopté en juillet 2016.

Le Comité de gestion a assuré ses services avec 40,6 employés en 2016-2017, dont 5 gestionnaires, 5 professionnels et professionnelles, 29,6 employés et employées de soutien technique et administratif et 1 ouvrier.

DÉPENSES D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DE GESTION

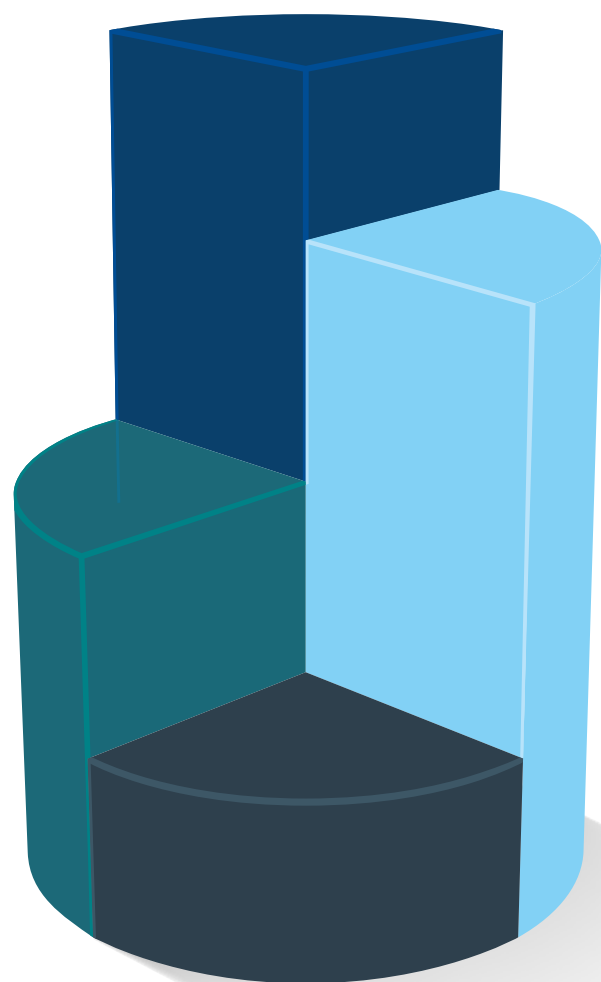


EFFECTIFS DU COMITÉ DE GESTION



RAPPORT SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état, le Comité de gestion doit rendre compte annuellement de ses résultats. Pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, il a pu demeurer sous la cible d'heure autorisée qui était de 78 363 heures rémunérées.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 JUIN 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	8 981 594	7 655 857
Subvention de fonctionnement à recevoir	14 349 876	14 026 976
Taxes scolaires et intérêts à recevoir	7 651 321	7 227 584
Subvention à recevoir - Financement	153 376	167 649
Avances aux commissions scolaires de l'île de Montréal	440 025 680	369 311 292
Débiteurs	139 996	128 633
Placements en obligations	4 822 947	4 729 074
Placements à long terme		45 100 241
Montant à pourvoir pour le remboursement d'emprunts temporaires ou de dettes à long terme	2 042 209 078	1 973 587 185
	2 518 333 868	2 421 934 491
PASSIFS		
Emprunts temporaires	378 699 980	367 175 755
Avances des commissions scolaires de l'île de Montréal	62 140 537	48 363 188
Créditeurs et frais courus à payer	15 013 987	14 172 801
Revenus perçus d'avance	77 531	9 807
Provision pour avantages sociaux futurs	248 706	253 450
Provision pour indemnités à payer	1 683 047	1 520 431
Réserve du Régime de gestion des risques	3 696 491	3 699 806
Autres passifs	170 117	179 117
Dettes à long terme subventionnées	2 043 159 388	1 974 599 800
	2 504 889 784	2 409 974 155
ACTIFS FINANCIERS NETS	13 444 084	11 960 336
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	1 659 300	1 668 021
Frais payés d'avance	424 937	100 650
	2 084 237	1 768 671
EXCÉDENT ACCUMULÉ	15 528 321	13 729 007

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

	2017	2016
	\$	\$
REVENUS		
Taxe scolaire – facturation annuelle	482 448 744	477 181 931
Taxe scolaire – facturations supplémentaires	6 515 230	9 786 838
Revenus tenant lieu de taxe scolaire	5 330 922	5 390 515
Subvention du service de la dette	158 180 608	180 233 968
Subvention de fonctionnement	1 691 531	1 708 658
Ventes de biens et services	1 444 333	1 368 475
Revenus d'intérêts de la taxe scolaire	4 380 077	3 950 605
Revenus du financement à court terme	4 927 525	6 227 570
	664 918 970	685 848 560
CHARGES		
Allocations aux commissions scolaires		
Taxe scolaire	482 476 438	477 200 551
Milieux défavorisés	10 000 000	8 000 000
Revenus tenant lieu de taxe scolaire	5 330 922	5 390 515
Service de la dette	162 836 496	186 205 234
Administration	4 188 401	4 190 850
Régime de gestion des risques	355 000	355 000
	665 187 257	681 342 150
SOUS-TOTAL	(268 287)	4 506 410
Gain sur disposition de placements à long terme	2 081 874	10 184
Variation de la subvention – Financement	(14 273)	3 712
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 799 314	4 520 306
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 729 007	9 208 701
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	15 528 321	13 729 007

Rapport annuel 2016-2017

Traduction : Debbie Blythe

Conception graphique : Marketing Tribeca

Dépôt légal, quatrième trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-921593-57-1

